



*Le Centre Hospitalier Le Vinatier*

**L'établissement ouvre de nouvelles voies dans le pratique des soins en psychiatrie avec un protocole de coopération innovant**

*Le 10/10/2023 : Lyon*

Le Centre Hospitalier Le Vinatier, établissement de référence dans le domaine de la psychiatrie, annonce aujourd'hui une avancée significative dans les pratiques de soins en mettant en œuvre le protocole local de coopération « Consultation infirmière de suivi en Centre Médico-Psychologique de patients sous Clozapine ». Cette initiative novatrice, inspirée des lois *HPST* (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) et *ASAP* (Accélération et Simplification de l'Action Publique), représente un jalon important dans la prise en charge des patients schizophrènes.

*Il convient de noter que, bien que cette pratique soit récente, elle s'accompagne d'une réserve, faute d'informations accessibles publiquement ou de publications à ce jour, concernant une précédente mise en œuvre similaire sur le territoire national. A la connaissance de l'établissement, c'est une première.*

Un protocole de coopération implique le transfert d'activités ou d'actes de soins d'un professionnel de santé à un autre. Cela vise à permettre une collaboration coordonnée entre les professionnels de la santé en redistribuant leurs responsabilités pour offrir des soins de haute qualité aux patients.

Le Centre Hospitalier Le Vinatier a intégré le déploiement des protocoles de coopération au cœur de son futur projet d'établissement 2024-2028, sous la thématique « *Promouvoir de nouveaux métiers et de nouvelles pratiques professionnelles* ». L'objectif principal est de réduire les délais d'accès aux soins, d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, de renforcer les compétences des infirmiers, d'accroître leur attractivité et de fidéliser ces professionnels tout en optimisant le temps médical pour les patients nécessitant des soins complexes.

Dans ce contexte, le protocole de coopération « *Consultation infirmière de suivi en CMP de patients sous Clozapine* » a été mis en place. Les infirmiers y assurent le suivi des patients schizophrènes chroniques stabilisés traités par Clozapine en alternance avec le médecin référent, réalisant deux consultations sur trois. La Clozapine est un antipsychotique réservé au traitement des schizophrénies résistantes, et son utilisation obéit à des recommandations strictes qui encadrent très précisément la prescription et, par conséquent, la sécurisent de manière optimale.

La délégation d'actes comprend notamment la vérification de la conformité de la *Numération Formule Sanguine* (NFS) avec la poursuite du traitement, la validation du carnet de suivi, le renouvellement de l'ordonnance de Clozapine au même dosage et la prescription d'examen complémentaires tels que des bilans sanguins et des électrocardiogrammes. Les infirmiers ayant suivi une formation théorique et pratique, ainsi qu'une validation médicale des acquis, et justifiant de cinq ans d'expérience en psychiatrie, dont deux en CMP, sont habilités à exercer ces fonctions.

Le mercredi 04 octobre 2023, une infirmière du Centre Hospitalier Le Vinatier a réalisé la première consultation sous ce format. L'expérience s'est avérée positive tant pour l'infirmière que pour le patient. Elle témoigne également de sa satisfaction quant au soutien et à la confiance de l'institution dans ce projet innovant, tout en exprimant l'espoir que la dynamique d'accroissement des compétences des infirmiers se poursuivra grâce à ce dispositif.

Le Centre Hospitalier Le Vinatier et ses équipes sont fiers de cette innovation majeure qui est aussi une étape historique importante dans la pratique des soins en psychiatrie. Ils s'engagent à continuer le déploiement des protocoles de coopération au sein de leur établissement, envisageant leur utilisation dans d'autres services de soins afin de continuer à améliorer la qualité des soins offerts à leurs patients.